

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

01 mars 2022 – 14h00

Salle Gabriel Marty et en distanciel

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X			
A	BLANC	Didier			X	Catherine GINESTET 14H00
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X			
A	DUSSART	Vincent	X			
A	GAUDIN	Hélène	X			
A	GINESTET	Catherine	X			
A	JULLIAN	Nadège	X			
A	NÉLIDOFF	Philippe	X			
A	PELLE	Sébastien			X	Matthieu POUMAREDE 14H00
A	POUMAREDE	Matthieu	X			
B	BLIN	Olivier	X			
B	BRUGGEMAN	Maryline	X			
B	CHAZELLE	Alexandre	X			
B	FABRIES-LECEA	Eugénie	X		X	Estéban VARGAS-MAZAS 16H30
B	GROSCLAUDE	Laurent	X			
B	IZAC	Laurent			X	Sarah TORRICELLI-CHRIFI 14H00
B	MANRIQUE	Thomas	X			
B	SUTRA	Romy	X			
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah	X			
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X			
BIATSS	BERSON	Alexandre	X			
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X			
BIATSS	FROSSARD	Cécile	X			

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire	X			
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire	X			
	PAON Georgia	Suppléante				
	SALLES Mathias	Titulaire	X			
	LE MER Luca	Suppléant				
	MIGAYROU Lou	Titulaire	X			
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante	X			
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	BULTHE Antoine	Titulaire	X			
	YETTOU Alya	Suppléante	X			

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire	X			
	MARTY Marie	Suppléante	X			
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	ARNAL Sidonie	Titulaire			X	Catherine GINESTET 14H00
	CORDELIER Antoine	Suppléant				
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire	X			
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X			
	TERRIDE Terence	Titulaire	X			
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant				

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire	X			
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire			X	Vincent DUSSART 14H00
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre- Marie	Titulaire				
	CAPONY Christophe	Suppléant				

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 01/03/2022

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	Olivier BLIN	14H00
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant			X	Hélène GAUDIN	14H00
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques						
	RASTOUL Franck						
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire	X				
	RIBES Emeline	Suppléant					
Personnalité élue							

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	X
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	X
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	X
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	X
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	X
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	X
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Monsieur	PADILLA	Hugo	Invité	X
Madame	RAULT	Charlotte	Directrice du DLC	X

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 01/03/2022

Le conseil débute à 14h00.

Après son renouvellement, les 15 et 16 février derniers, le Conseil de Faculté a été réuni en formation plénière le 1er mars. Une minute de silence a d'abord été observée en hommage à Monsieur Stéphane BAUMONT, Maître de conférences en droit public, décédé la semaine dernière.

Il est donné lecture des procurations.

1. Accueil des nouveaux membres du Conseil

La bienvenue a été souhaitée aux nouveaux membres du Conseil de Faculté. Le nouveau système de vote à distance a bien fonctionné. Un taux de participation supérieur aux années précédentes. Au-dessus des 90% pour les collèges A et B. Pour les élus étudiants, il y a eu une progression très importante du taux de participation, proche de 21% pour le collège Licence et dans le collège Master et Doctorat, on a un taux de participation de 11%. Il y a une mobilisation importante dans les différents collèges pour s'occuper des intérêts de la Faculté, à une époque historiquement très chargée pour le présent et pour l'avenir de celle-ci. On constate un renouvellement des membres du Conseil de 100% dans le collège A et un renouvellement du collège B de 80%. Monsieur le doyen rappelle que les enseignants, les étudiants, l'administration et les personnalités extérieures forment une communauté.

Le mandat de Monsieur le doyen expire en mai 2022. La désignation de l'équipe d'assesseurs est reportée après les prochaines élections décanales. Le doyen élu proposera aux membres du Conseil une équipe d'assesseurs et celle-ci sera validée par une élection.

Il est proposé de procéder à l'élection du doyen avant les vacances de printemps soit le **21 avril 2022 à 11h00**. Ouverture du dépôt des candidatures le jeudi 03 mars au 01 avril à 12h00. Le calendrier sera envoyé aux 4 sections ainsi qu'au niveau central. Dans l'état actuel des statuts (article 12), tous les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs participant à l'enseignement dans l'UFR peuvent déposer leur candidature même s'ils ne sont pas membres du Conseil.

2. Adoption du Procès-verbal du Conseil de Faculté du : 18 janvier 2022

En l'absence d'observations, le compte-rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité**.

3. L'Élection de la 8^{ème} personnalité extérieur du Conseil de Faculté

Les sept membres de droit ont été désignés avant le renouvellement du Conseil. L'usage est qu'à la 1^{ère} réunion du renouvellement du Conseil, le doyen propose à l'assentiment des membres du Conseil, la 8^{ème} personnalité extérieure. Après discussion, il a été décidé, de manière consensuelle, de différer l'élection de la huitième personnalité extérieure (article 6 des statuts) à la prochaine réunion du 29 mars 2022.

4. Le point sur les dossiers en cours

- **Procédure de sélection en Master (Daniela Ferreira)**

L'adoption de la plateforme nationale Mastersup a été différée à un an. A plusieurs reprises, cette question a été traitée à la Conférence des doyens et lors de la dernière réunion qui s'est tenue à Toulouse en janvier dernier, une date de publication des résultats a été arrêtée le 24 juin. En accord avec les responsables de Master, le dépôt des candidatures se ferait la semaine 17 sur une semaine avec le dépôt des 5 semestres. L'examen de recevabilité se fera durant 4 semaines, soit jusqu'au 23 mai 2022. Une proposition a été formulée afin que la Faculté recrute des vacataires (étudiants en doctorat) sur fonds propres, pour aider les scolarités à faire l'examen de la recevabilité des dossiers (30000 dossiers en tout, l'an dernier) puis une transmission est faite auprès des responsables des parcours de Master qui disposeraient d'un délai de 5 semaines pour étudier les dossiers (délai élargit par rapport aux années précédentes). En publiant le 24 juin, les étudiants ont un délai bref pour confirmer, le 27 juin à 23h45. Début des inscriptions administratives le 01 juillet 2022 avec trois vœux hiérarchisés. Monsieur le doyen propose de publier cette année les attendus qui ont été rédigés par les Responsables de parcours et de publier le taux de pression dans chaque Masters afin de permettre aux étudiants de faire leurs choix en connaissance de cause. Il faut donner des éléments de choix à communiquer aux étudiants pour sélectionner leurs Masters. La circulaire précise que les étudiants auront jusqu'au 8 juillet 2022 pour s'inscrire et après ce délai, ils seront considérés en désistements. A partir de cette date, on peut faire appel aux listes d'attente. Le calendrier pour les M2 est différent, les candidatures ont lieu au mois de mai. Monsieur le doyen veut communiquer de manière massive auprès des étudiants.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- **Structuration du site Toulousain**

La situation est très compliquée et il est difficile de se projeter dans la configuration actuelle. Un point a été fait sur la situation qui résulte de l'annonce par le MESRI de l'obtention par

TSE du statut de Grand Établissement. Pour rappel, le projet de l'université de Toulouse au 1er janvier 2023 avait été voté au CA en juillet 2021 avec un certain nombre de ligne dite rouge, type préserver la diplomation et notamment le doctorat. Des questions ont été abordées sur la maîtrise du budget, il y a des questions sur la politique des ressources humaines et il y a la question fondamentale de la liberté de l'offre de formation et de la recherche. En début d'année, les échanges sur le projet TIRIS ont été animés. Notre Conseil ainsi que celui de TSE et TSM ont donné un avis défavorable qui n'ont pas été retenus par le niveau central avec les conséquences constatées aujourd'hui. La réflexion doit se poursuivre avec les autres établissements en accueillant la pluralité des opinions, pour préserver l'identité des juristes. Nous devons reprendre la réflexion sur la place de notre composante au sein de notre université, ses relations avec les autres composantes et à reprendre à bras-le-corps la transformation de notre Faculté en École de droit, dans le contexte actuel. Monsieur le doyen rappelle que la réflexion a été lancée au printemps dernier, avec la mouture de nouveaux statuts, suite au rapport de l'HCERES et aux différents axes stratégiques énoncés par la nouvelle équipe présidentielle, avec inscription de l'École de droit dans le contrat pluriannuel de site.

Monsieur le doyen s'engage à tenir informés les membres du Conseil de Faculté des informations qu'il recevra dans les jours prochains.

5. Calendrier Universitaire 2022-2023

Les discussions actuelles avec les autres composantes et la Vice-Présidente de la CFVU, Madame Chantal SOULÉ-DUPUY, autour du calendrier universitaire ont été évoquées. L'idée générale est de retrouver un rythme universitaire plus serein en équilibrant les périodes d'enseignement, d'examens, de sélections et la place qui doit être faite aux activités de recherche. La question est liée à une réflexion de fond de nos modalités de contrôle des connaissances. La date de la rentrée est prévue le 05 septembre 2022 et la semaine de congés de Toussaint sera rétablie. Dans le système actuel, côté scolarité, nous avons besoin de trois semaines d'examens. Une semaine sur les matières à TD (écrits de 3H). La notion d'oral-écrit va être supprimée et être remplacée par 1 heure d'écrit et des oraux. Les conséquences avantageuses sont l'anonymat, la participation des scolarités à l'appel et la consultation des copies. Ce calendrier révisé permettrait d'enlever la pression subite par le corps enseignant. Une réflexion a été menée avec les responsables pédagogique et les Présidents de section et il a été entendu de mettre 12 semaines dans chaque semestre au lieu de 11 semaines auparavant, en respectant le volume horaire de 33 heures CM en Licence et 9 semaines de TD. Cela entraîne comme conséquence que la première semaine d'examen avant Noël et on retrouverait les deux semaines d'examens après les congés.

6. Modalités de Contrôle des connaissances 2022-2023

- FCV2A (Gérard Jazottes / Adrien Blazy)

Une présentation des créations de diplômes prévus pour la rentrée prochaine est réalisée par le Professeur Gérard Jazottes : le Master mention droit des affaires, Parcours juriste d'entreprise d'assurance, sur deux ans M1+M2 en alternance, le Master mention droit de la santé, Parcours expertise judiciaire en santé – spécialité Kinésithérapie – public Formation Continue et la Licence Professionnelle Métier du Notariat, parcours Comptable-taxateur, en alternance. Lors du dernier Conseil de Faculté du 18 janvier 2022, un vote de principe avait été expérimenté par le Conseil de Faculté. Ces trois formations sont construites en appui avec des partenaires du monde socio-économique. Pour le reste des formations, il y a pour certaines une modification du nombre d'heures ou de l'abandon du bloc de compétence dans l'attente du travail mené au niveau national.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- FOAD (Michel Leroy)

Concernant les formations existantes, il n'y a aucun changement de structure, mais essentiellement des modifications du volume horaire, des cours supprimés qui sont échangés par d'autres. Le diplôme d'université « Anglais juridique » a été créé.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- ESL (Loïc Demeester)

Aucun changement pour les DU : en droit de l'Union européenne (DEDUE), Diplôme en droit européen de la santé et des produits de santé (DESAPS) et le diplôme droit de l'European School of Law Toulouse (DESL). Concernant le Master LL.M. International Aviation Law, une UE passe de 25 heures à 20 heures.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- Pole Licence (Stéphanie Porcario)

Lors de la Réforme de la Licence, il avait été décidé de dissocier les UE CM et les UE TD, mais cela pose actuellement des problèmes pour les redoublants. Pour toutes les années de licence retour à une UE regroupant CM et TD qui pourront se compenser. Cela permettra d'éviter que les étudiants redoublants puissent avoir validé soit le CM soit le TD.

Modification de la modalité d'examen pour les matières optionnelles : elles seront dorénavant obligatoirement évaluées par un écrit d'une heure.

Rajout d'une séance de TD en langue pour la licence droit-Toulouse : passe de 8 séances à 9 (soit de 12 heures à 13.5 heures).

En Licence 1 droit et gestion au Semestre 1 : l'épreuve de Culture générale économique passe de 2h à 1h30.

En Licence 3 Droit et science politique au Semestre 5 : la matière Sociologie des organisations devient Problèmes économiques contemporains.

En Licence Droit français et droit anglo-saxon au Semestre 3 : Disparition de la matière Initiation au droit des finances publiques au profit d'un cycle de conférences LEGALE CAREER SEMINARE.

En Licence 1 au Semestre 2, la matière appelée Grands problèmes économiques contemporains va devenir une option.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- Pôle Master (Daniela Ferreira)

Pas de grosse modification concernant les Masters, les principaux changements, ce sont des matières remplacées par d'autres et dans les parcours qui proposent des mobilités, des ajustements d'ECTS ont été faits afin qu'il y ait une concordance avec les universités partenaires. Concernant les DU adossés aux Masters 2, il n'y a pas de changement.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- ICL (Hélène Citerici)

Nous avons une convention avec l'Institut Catholique de Lille, dont quatre Licences et des Masters. Modification du volume horaire. Les Masters gardent nos appellations et un travail est mené avec la scolarité générale pour encadrer la communication des notes des inscrits, car les éléments communiqués ne sont pas toujours exploitables. Une négociation est engagée sur les frais d'inscriptions des étudiants. Une disparité est constatée avec l'ICT dont la convention est renouvelée chaque année.

- ICT (Hélène Citerici)

Nous avons une convention avec l'Institut Catholique de Toulouse, avec deux. Pas de modification.

0 contre, 1 abstention. Ce point est adopté à la majorité.

7. Projet de Licence en Droit parcours International (Charlotte Rault)

La chargée de mission politique des langues, Madame Charlotte Rault, dont le rôle est de favoriser l'apprentissage des langues, la mobilité des étudiants et l'internationalisation de l'établissement a pour mission de trouver les moyens de favoriser la mobilité des étudiants, mais deux freins se sont révélés. Le fait que la mobilité ERASMUS ait lieu seulement en L3 et qu'elle soit mal perçue par certains Responsables de Master. Le projet présenté a été travaillé conjointement avec le service des relations internationales, le SUIO-IP et la scolarité générale. Il s'agit d'une Licence en 4 ans. L'année de mobilité a lieu entre la L2 et la L3. Pendant cette année de mobilité, les étudiants valident une UE mobilité internationale qui est composée d'enseignement ERASMUS réalisés dans l'établissement partenaire. Il est projeté que cette UE prévoit un stage et ou un rapport de mobilité. Au terme de ces 4 années et sous réserves d'avoir validé les enseignements

suivis à l'étranger, les étudiants obtiendraient **une Licence de droit parcours international**. Ils auraient le bénéfice d'une Licence de droit validé entièrement par la Faculté de droit de Toulouse, mais aussi la reconnaissance de leur mobilité et des enseignements suivis dans le cadre d'échange ERASMUS. Les enseignements apparaîtront dans leurs relevés de note, mais ils ne seront pas pris en compte dans la moyenne en tant que tel. C'est la validation de ces enseignements qui leur permettra d'obtenir la mention internationale. Ces enseignements pourront à terme, apparaître dans le supplément au diplôme. Les enseignements à l'étranger pourraient aussi être suivis librement par les étudiants et ainsi constituer des enseignements d'ouverture pour certains puisque le choix ne serait plus contraint par les maquettes toulousaines. L'UE mobilités constitue une césure enrichie puisque qu'elle est beaucoup plus encadrée et plus valorisée dans le dossier des étudiants. En validant leur L3, ils peuvent participer en étant en France aux sélections au Master. La création de ce parcours type à pour cible une ouverture en 2023-2024. La présentation anticipée de ce parcours devant les membres du Conseil a pour but de pouvoir le proposer aux étudiants de L1 afin qu'ils puissent dès l'an prochain en L2 construire ce parcours de mobilité et s'y projeter.

0 contre, 5 abstentions. Ce point, voté sur le principe, est adopté à la majorité.

8. Projet de convention de partenariat avec la Cour de cassation (Parquet général)

L'Académie de Législation a transmis à Monsieur le doyen une convention de partenariat sur le modèle de celle entre le parquet général de la Cour de cassation et l'université Jean Moulin, Lyon III Il s'agit de mettre en place un cadre de travail commun et non-contraignant sans implication financière permettant la réalisation de colloques, conférences, séminaires de travail, l'accueil des étudiants au parquet général de la Cour de cassation et l'invitation de Magistrats par la faculté de droit de l'université. Mais aussi la visite de la Cour de cassation pour les étudiants de Master 2, le recrutement par le parquet général, d'assistants de juriste et de juristes assistants et l'accueil de stagiaires recommandés par le doyen.

Ce point est adopté à l'unanimité.

9. Demandes de financement

- Demande de subvention de 5000 € sur l'enveloppe du M2 droit des affaires, Juriste d'Affaires DJCE vers l'Association Étudiants de Master 2 Juriste d'Affaires – DJCE. Les étudiants participeront à un mois de cours intensifs à Montpellier afin d'obtenir une certification ayant une résonance à l'échelle nationale.

Le financement est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention de 1800 € Droit social, parcours Droit du travail, emploi, protection sociale (DTEPS) vers des étudiants du Master 2 Droit du travail et emploi (AMDTE) pour l'organisation d'une rencontre avec les ALUMNI.
Le financement est adopté à l'unanimité.
- Demande de subvention de 1000€ pour l'AGEMP. Distribution alimentaire. Projet solidaire à destination des étudiants précaires.
Le financement est adopté à l'unanimité.
- Demande de subvention de 1000€ pour l'Association Europa. Participation financière pour aider à l'organisation du colloque Droit(s) du Basket-ball organisé par le Marathon du Droit à Pau, les 24 et 25 mars 2022.
2 contre, 8 abstentions et 23 pours. Ce point est adopté à la majorité.

10. Questions diverses

La situation internationale en Ukraine a été évoquée par Monsieur le Professeur Matthieu Poumarède. Nous sommes préoccupés, en particulier par les conséquences du conflit sur nos étudiants et nos formations. Un texte va être élaboré ainsi que des actions concrètes à mener dans les circonstances actuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 37.